



Mesure SIG-éco21

Accompagnement Solaire Des Grands Propriétaires Immobiliers

Un accompagnement financier et technique pour aider les régies, entreprises, collectivités et grands propriétaires à développer des installations photovoltaïques sur leur patrimoine immobilier genevois.



Subvention

Jusqu'à 25'000 CHF pour les études et l'accompagnement d'un projet photovoltaïque

SIG-éco21 soutient financièrement les prestations d'étude et d'accompagnement nécessaires au développement d'un projet photovoltaïque, depuis les premières analyses jusqu'à la mise en service et au suivi de l'installation.

Le soutien est réparti entre trois phases :

- **Études préliminaires, phases SIA 1 à 2** : prise en charge à 100 %, jusqu'à 10'000 CHF.
- **Études de projet et réalisation, phases SIA 3 à 5** : prise en charge à 50 %, jusqu'à 10'000 CHF.
- **Mise en service, optimisation et suivi, phase SIA 6** : prise en charge à 50 %, jusqu'à 5'000 CHF.

Le soutien financier peut ainsi atteindre **25'000 CHF au maximum par projet photovoltaïque**.

Le soutien porte sur les **prestations d'étude et d'accompagnement du projet**. Il vient en complément des aides financières destinées à la réalisation de l'installation photovoltaïque (par exemple [subvention fédérale Pronovo](#) et [Prime solaire SIG](#)).



Impact

Devenez acteur de la transition énergétique et valorisez votre parc immobilier

Transformez le potentiel de vos toitures en une énergie renouvelable et locale, pour vous ou vos locataires. Avec l'accompagnement de SIG-éco21, tirez le meilleur parti de votre installation en maximisant la part d'électricité solaire consommée directement dans vos bâtiments, pour vos propres besoins comme pour ceux de vos locataires.

Donnez une nouvelle dimension à votre patrimoine immobilier :

- révélez le potentiel solaire de vos bâtiments et identifiez les toitures à équiper en priorité ;
- préparez la production de votre propre électricité solaire pour vos besoins ou ceux de vos locataires, avec un projet adapté à vos bâtiments et à vos objectifs ;
- tirez le meilleur parti de votre installation grâce à l'optimisation et au suivi de ses performances ;
- allégez le coût des études et de l'accompagnement pour donner à vos ambitions solaires les moyens de se concrétiser.

Faites de vos toitures un atout pour votre patrimoine et contribuez concrètement à la transition énergétique genevoise en développant une production d'électricité renouvelable et locale.

Conditions d'obtention

Prenez contact avec SIG-éco21

Pour bénéficier du soutien, le projet et le périmètre du mandat doivent être examinés avec SIG-éco21.

- le projet photovoltaïque doit concerner un bâtiment ou un patrimoine immobilier situé dans le canton de Genève ;
- le contenu du mandat et les prestations pouvant bénéficier d'un soutien doivent être définis et validés avec SIG-éco21 ;
- les prestations doivent s'inscrire dans l'une des trois phases soutenues : études préliminaires, études de projet et réalisation, ou mise en service, optimisation et suivi.

Contact : eco21.solaire@sig-ge.ch